



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 octobre 2020

n° 050-20

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 2 au lot 2 du marché de location de bennes, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés issus des bas de quais des déchetteries de Grand Chambéry

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 12

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 octobre 2020

délibération n° 050-20

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 2 au lot 2 du marché de location de bennes, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés issus des bas de quais des déchetteries de Grand Chambéry**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, issus des déchetteries de l'agglomération de Chambéry font l'objet d'un accord-cadre comprenant trois lots.

Le lot 2, relatif à la location de bennes, au transport et à la valorisation des matériaux de construction et des encombrants valorisables, a été attribué à la société Nantet pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} mai 2020.

Par décision n° 2020-099 D, le lot 2 a fait l'objet d'un avenant n° 1 pour compléter le bordereau des prix. Le présent avenant n° 2 rectifie le bordereau des prix complémentaires fourni par la société Nantet qui est erroné. Il convient donc de le modifier en ce sens :

- le prix indiqué pour le traitement des encombrants de la déchetterie du Châtelard était de 133 €HT/tonne alors que le tarif demandé est de 159 €HT/tonne,
- le bordereau de prix unitaires ne faisait pas apparaître le coût du transport pour chacun des sites, également prévu au marché mais non renseigné :
 - o transport des encombrants du site d'Emmaüs : 113 €HT/rotation,
 - o transport des encombrants de la déchetterie du Châtelard : 154 €HT/rotation.

L'avenant n° 2 est sans incidence financière sur l'estimation du montant de l'accord cadre..

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation de l'avenant n° 2 au lot 2 du marché de location de bennes, transport et traitement des déchets ménagers issus des déchetteries de l'agglomération de Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 050-20

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 2 au lot 2 du marché de location de bennes, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés issus des bas de quais des déchetteries de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 22 octobre 2020

Annexe(s) : avenant 2 bennes

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24189H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24189H1

Date de transmission en Préfecture : 28 octobre 2020

Date de réception en Préfecture : 28 octobre 2020

Période d'affichage : du au